



Comment engager une procédure pour faire un test de paternité ?

Par **loki**, le **11/02/2008** à **19:11**

bonjour, mon ancienne copine a mis au monde une petite fille en décembre 2006. quelque jours avant l'accouchement elle ma appelé pour me demander d'aller la voir, quand je suis arrivé elle ma dis que j'étais peut être le père de l'enfant. le problème c'est que nous étions séparés depuis plusieurs mois, qu'elle avait un nouveau compagnon et qu'il a reconnu la petite (il pense qu'elle est de lui). aujourd'hui la petite a 1an et bientôt 2mois et sa fais autant de temps que je me demande se que je dois faire, dans le sens ou si je ne fais rien je vais continuer à souffrir de ne pas savoir mais dans l'autre si je fais quelque chose sa sera la guerre ouverte! mais je veux savoir si c'est ma fille et si c'est le cas, pouvoir la prendre dans mes bras et assumer ma paternité. qu'est ce que je dois faire pour pouvoir commencer une procédure qui me permettra de faire un test de paternité? je ne veux pas faire n'importe quoi et foncer tête baissé. merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **11/02/2008** à **20:26**

bonsoir, vous pouvez intenter une action en recherche de paternité avec test sanguin auprès du juge aux affaires familiales, le recours à un avocat est obligatoire, cordialement

Par **loki**, le **11/02/2008** à **20:34**

oui pour l'avocat je savais et de toute façon je veux mettre le plus de chance de mon

coté!rnp
par contre le fait que je n'ais que ma parole pour justifié ma demande ne va pas poser problème? je n'ais aucune preuve réelle à présenter au juge.